

**République Française**  
**Département de l'Aveyron**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune de PRUINES**  
***Séance du 21 mars 2023***

L'an deux mille vingt-trois, et le 21 mars, à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

**Présents** : CARLES Christian, FÉRAL Jofrey, FOULCHÉ Corinne, LUCENA Benvinda,  
MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia.

**Absents** : ROCQUET Olivier, Diaz Chantal.

**Secrétaire** : MERLET Claude

**Date de convocation et affichage** : 15 mars 2023.

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Présents – 08

**OBJET** : Emprunt destiné à l'acquisition d'un tracteur.

**Délibération n°2023/011**

Monsieur le maire informe le Conseil-Municipal du contenu du plan prévisionnel de l'opération : achat d'un tracteur tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Tracteur New-Holland	90 800 € HT	Emprunt :	80.000 €
	108 960 € TTC	Reprise Landini Auto Financement	10 800 €

- Le maire propose de contracter un emprunt de quatre-vingt mille euros, (80.000 €) afin de procéder à l'acquisition de ce tracteur.
- Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité des membres présents le plan de financement prévisionnel de l'opération conformément au tableau présenté.

Article 1<sup>er</sup> : La collectivité décide de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Article 2 : Objet du financement : Achat d'un tracteur :

- Montant : 80 000 Euros
- Durée de l'amortissement : 84 mois (7 ans)
- Taux : 3.82 %
- Périodicité : Annuelle
- Echéance : Constante
- Frais de dossier : 300 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le :

**2 2 MARS 2023**

et publication ou notification du :

Le maire  
Christian POUGET

**2 2 MARS 2023**

